

elle statue aussi, après un mûr examen, sur les œuvres des concours ouverts par le Syllogue littéraire de Péra ; elle donne son avis sur les demandes des provinces ; elle fixe les subventions à accorder aux éparchies, aux établissements pauvres ou nouveaux, subventions que la commission des finances arrête définitivement selon les ressources de l'Association. Elle fait présenter par son rapporteur, à la fin de l'année, un rapport assez détaillé sur l'état intellectuel de toutes les provinces grecques de l'Empire ottoman ; elle s'informe de tout ce qui concerne l'instruction au moyen de ses correspondants réguliers et assidus ; on pourrait, à ce point de vue, comparer cette commission au cabinet particulier de la direction universitaire d'un ministre de l'instruction publique. Après avoir étudié, discuté spécialement et organisé l'enseignement d'après les principes de la pédagogie moderne, elle a rédigé un programme spécial pour l'enseignement primaire, avec la collaboration obligeante des membres éminents des autres Syllogues phileepédeutiques<sup>1</sup>. C'est à elle que nous devons surtout la fondation des écoles normales primaires, comme nous l'avons vu, et de l'école normale du dimanche, qu'elle a instituée au sein même du Syllogue, et dont nous avons exposé plus haut le programme et le but. Elle s'occupe aussi de l'instruction secondaire, et ne se lasse pas de préparer des réformes pour le développement de l'instruction publique et nationale dans la population hellénique de la Turquie. Elle distribue des livres que les auteurs patriotes mettent à sa disposition. Elle a dépensé pour les écoles les sommes suivantes provenant uniquement de souscriptions nationales :

1. P. 411-412.

